

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4503**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Cession à la Commune de l'immeuble situé 41, avenue de la République

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 9 septembre 2013****Décision n° B-2013-4503**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Cession à la Commune de l'immeuble situé 41, avenue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation d'une opération mixte d'habitat comportant au minimum 20 % de logements sociaux, la Communauté urbaine de Lyon se propose de céder à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or un immeuble situé au 41, avenue de la République, à Saint Didier au Mont d'Or.

Il s'agit d'un ancien corps de ferme d'une superficie de 2 845 mètres carrés comprenant une grande maison et diverses dépendances de bâti, le tout cadastré AB 358.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, la Communauté urbaine céderait ce bien au prix de 1 470 000 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

Par ailleurs, la Commune s'engage à rétrocéder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain correspondant à l'emplacement réservé (ER) pour création d'une place publique, sachant que l'emplacement définitif de l'ER ne sera connu qu'à l'issue du schéma d'aménagement futur de la parcelle, et ce dans le cadre de la prochaine révision du plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 3 juin 2013, figurant en pièce-jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, pour un montant de 1 470 000 €, de l'immeuble situé 41, avenue de la République à Saint Didier au Mont d'Or, en vue de la réalisation d'une opération mixte d'habitat comportant au minimum 20 % de logements sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1763, le 9 janvier 2012 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses.

**4° - la cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

a) - produit de la cession : 1 470 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

b) - sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 332 021,79 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.**